
CHAPITRE TROIS

Rapports sur les vérifications de l'optimisation des ressources

Nos vérifications de l'optimisation des ressources ont pour but d'examiner la qualité de la gestion des programmes et activités du gouvernement, de voir s'ils sont conformes aux lois et politiques pertinentes et, le cas échéant, de signaler les possibilités d'améliorer l'économie, l'efficacité et l'efficacité de leur déroulement. Ces vérifications sont menées en vertu du paragraphe 12 (2) de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, qui stipule que le Bureau doit faire état des cas où il a constaté que des sommes d'argent avaient été dépensées sans égard adéquat à l'économie et l'efficacité, ou des cas où des procédures appropriées pour mesurer l'efficacité des programmes et préparer des rapports sur ceux-ci n'avaient pas été établies. Le présent chapitre contient les conclusions, observations et recommandations des vérifications d'optimisation menées au cours du dernier exercice.

Vu l'ampleur et la complexité des activités de la province et de son administration, il n'est ni possible ni nécessaire de procéder à la vérification annuelle de chaque programme. Le Bureau procède plutôt à des vérifications cycliques; ainsi, les principaux programmes et activités sont presque tous vérifiés tous les cinq à sept ans. Ceux vérifiés cette année ont été choisis par la haute direction du Bureau en fonction de plusieurs critères, comme l'impact financier du programme, son importance pour l'Assemblée législative, les questions connexes de sensibilité et de sécurité publiques et les résultats des vérifications antérieures du programme.

Nous planifions et effectuons nos vérifications de l'optimisation des ressources, et en rendons compte, conformément aux normes professionnelles des missions de certification, englobant l'optimisation des ressources et la conformité, établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Avant d'entreprendre une vérification, notre personnel rencontre les représentants de l'organisme vérifié pour discuter du point central de la vérification. Au cours de la

vérification, notre personnel maintient un dialogue continu avec ces personnes pour suivre les progrès de la vérification et garder les lignes de communication ouvertes. À la conclusion de la vérification sur le terrain, nous préparons une ébauche de rapport, qui est ensuite revue à l'interne puis discutée avec l'organisme vérifié. Les cadres du Bureau rencontrent la haute direction du ministère ou de l'organisme pour discuter de l'ébauche de rapport final et finaliser les réponses de la direction à nos recommandations, réponses qui sont ensuite intégrées à chacune des sections du rapport.